



**INSCRIPTION AUX COURS PROFESSIONNELS
A L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DU VALAIS
ENTRÉE EN 2^{ÈME} OU 3^{ÈME} ANNÉE
ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027**

Durée de formation 20... à 20... (LAISSER VIDE SVP)

(A remplir de manière lisible svp)

Ce formulaire, ainsi que les documents demandés doivent être retournés pour le 20 juillet de l'année en cours. Tant et aussi longtemps que tous les documents requis par la législation ne sont pas fournis, l'inscription ne pourra pas être prise en considération.

I DONNÉES PERSONNELLES

Nom : Prénom:
Date de naissance : (jour/mois/année)
Téléphone privé : E-mail :
Autre n° en cas d'urgence : No AVS:.....
Adresse du domicile principal : Rue / n°
NPA / localité
Formation / profession certifiées auparavant (copies) :

II FORMATION À L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DU VALAIS

A la rentrée 2026 je suivrai les cours à l'EAV en 2^{ème} année 3^{ème} année
dans la filière :

➤ Agriculture CFC <input type="checkbox"/>	➤ AFP agriculture <input type="checkbox"/> (2 ans)
➤ Arboriculture CFC <input type="checkbox"/>	
➤ Cultures maraîchères CFC <input type="checkbox"/>	➤ AFP cultures spéciale <input type="checkbox"/> (2 ans)
➤ Viticulture CFC <input type="checkbox"/>	
➤ Caviste CFC <input type="checkbox"/>	
➤ Paysagiste CFC <input type="checkbox"/>	➤ AFP paysagiste <input type="checkbox"/> (2 ans)

III AUTRES DOCUMENTS UTILES – INTERNAT, MESURE DYS, SITE INTERNET

L'inscription à l'internat se fait sur formulaire d'année en année, et en fonction des places disponibles. L'interne n'ayant pas rendu de formulaire n'est pas admis à l'internat. Les documents nécessaires sont disponibles sur notre site : <https://www.vs.ch/web/sca/inscription> et doivent être envoyés avec l'inscription.

En cas de troubles de l'apprentissage, vous pouvez obtenir des mesures de compensation des désavantages. Si vous souhaitez en bénéficier, vous trouvez aussi les documents nécessaires à nous retourner sur notre site : [Formation initiale CFC-AFP - - vs.ch](https://www.vs.ch/web/sca/inscription) (Formulaire : Demande de mesures de compensation des désavantages durant l'apprentissage).



IV FINANCES

Coordonnées de la personne chargée d'effectuer les paiements pour la formation dispensée à l'EAV (celle-ci doit obligatoirement être majeure). Toutes les informations sont obligatoires.

Titre (M. / Mme)	Date de naissance
Nom	Canton
Prénom	Téléphone privé
Adresse	Natel
NP Localité	E-mail
N° EBAN

NB : Si la personne en formation est sous tutelle/curatelle, nous vous prions de bien vouloir nous fournir une copie de la décision correspondante.

V COMMUNICATION ECOLE

Les communications de l'école (résultats scolaires, avis d'absence, invitations, divers...) sont transmises au formateur en entreprise figurant sur le contrat d'apprentissage et au représentant légal si l'apprenti(e) est mineur(e).

Dès la majorité atteinte selon les articles 13 et 14 du code civil suisse, le courrier sera directement transmis à l'apprenti (e).


VI LOI FÉDÉRALE SUR LE PRINCIPE DE LA TRANSPARENCE

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des données, tout candidat à une formation doit donner son accord pour que les données le concernant soient publiées dans les listes de l'établissement de formation.

Je consens à ce que soient publiées mes données personnelles suivantes :

Nom, prénom, domicile au moment de l'examen et année de l'examen oui non

Dans le cadre de sa communication, l'école peut publier sur Internet (via ses réseaux sociaux) une photo des apprenti/e/s. En cas de désaccord, prière de déposer un refus écrit au secrétariat.

 **Tout changement d'adresse ou de statut qui modifie les clauses de cette inscription doivent être signalés immédiatement au secrétariat via le formulaire disponible.**

Signature
OBLIGATOIRE !

Lu et approuvé par la personne chargée d'effectuer les paiements :

Nom et prénom :

.....

Signature :

.....

Signature de l'apprenti(e) :

.....

Lieu et date :

.....

Lieu et date :

.....

Documents à retourner avec cette inscription :



- copie de la carte d'identité
- copies des résultats scolaires des 2 dernières années d'étude ainsi que des attestations obtenues CFC, diplômes, etc.
- pour les jeunes en scolarité obligatoire, les notes du semestre en cours doivent impérativement être envoyées durant l'été